005-210500237-20220126-2022_01_16-DE Reçu le 02/02/2022 Publié le 02/02/2022



DEL 2022.01.26/16

Thème:

URBANISME

Objet:

Servitude de passage – Le Chazal : sur parcelle communale AX 459 au profit des parcelles AX 465 et AX 463

Convocation:

Date: 19/01/2022

Affichage: 19/01/2022

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice:

33

Présents:

23

Nombre de

suffrages

exprimés:

29

DELIBÉRATIONS N°16 CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JANVIER 2022

Le **mercredi 26 janvier 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents:

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Jean-Marc CHIAPPONI, André MARTIN, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Solange MICHEL, Natalia SERTOUR, Élie HAMDANI, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

<u>Étaient représentés :</u>

Émilie DESMOULINS donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM

Élisa FAURE donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU Christophe OSTI donnant pouvoir à René MICHEI

Monique OLLAGNIER donnant pouvoir à Hervé BOULAIS Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE

Maud GADÉ donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD

Thomas SCHWARZ donnant pouvoir à Natalia SERTOUR Gabriel LÉON donnant pouvoir à Francine DAERDEN

Absents excusés:

Émilie DESMOULINS, Élisa FAURE, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Sandrine CORDIER, Maud GADÉ, Thomas SCHWARZ,

Gabriel LÉON

Absents:

Éric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD

Secrétaire de séance : Renaud PONS

005-210500237-20220126-2022 01 16 DERTIN Reçu 1**Rapporteur: André MARTIN**

Publié le 02/02/2022

VU les articles 637, 682 et 683 du Code Civil,

VU les articles L. 2241-1 et L 2122-21 du Code Général des

Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DEL 2021.06.02/103 du 2 juin 2021 ;

CONSIDERANT la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AX

N°459 au profit des parcelles AX N°465 et 463 consentie par la

ville de Briançon;

CONSIDERANT la demande de permis de construire des copropriétaires des

parcelles privées cadastrées AX n°465 et n° 463 souhaitant

réaliser un bâtiment industriel;

CONSIDERANT la demande des copropriétaires d'utiliser la servitude de

passage avec tous types de véhicules y compris des poids

lourds;

CONSIDERANT qu'au vu de la topographie du site, le seul accès à la parcelle

privée ne peut se faire que par la parcelle communale;

CONSIDERANT la volonté de la Ville de ne pas s'opposer au désenclavement

de cette parcelle ;

CONSIDERANT que les aménagements de la desserte à créer et leur entretien

seront à la charge du demandeur, il est proposé l'établissement

de cette servitude à titre gracieux;

CONSIDERANT que les services techniques municipaux seront associés à la

définition de ces aménagements ;

CONSIDERANT les travaux de la commission « Urbanisme, Développement

économique et numérique », réunie le 24/01/2022,

005-210<u>60233-20838</u>126-2022_01_16-DE Reçu le 02/02/2022 ' ^{Publié} L<mark>e CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE</mark>

- De modifier la délibération n° DEL 2021.06.02/103 du 2 juin 2021 portant création d'une servitude de passage sur la parcelle communale AX n° n°459 (fonds servant) au profit des parcelles privatives AX n°465 et n° 463 (fonds dominant), telle que figurée en annexe, en précisant que cette servitude sera d'une largeur maximale de 4 m linéaire en aérien pour le passage de piétons et de tous types de véhicules et souterraine pour le passage de tous réseaux ;
- De préciser que cette convention de servitude sera établie à titre gracieux ;
- De préciser que les aménagements réalisés seront à l'entière charge du demandeur, et seront définis conjointement avec les services techniques de la Ville ;
- De préciser que cette servitude s'effectuera sous forme d'acte notarié et que les frais d'acte, et autres frais afférents, seront à la charge des demandeurs;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 29

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME DEL 2022.01.26/16

PUBLIÉE LE :

0 2 FEV. 2022

005-210500237-20220126-2022_01_16-DE Reçu le 02/02/2022 Publié le 02/02/2022

PLAN DE SITUATION

SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE AX N°459 AU PROFIT DES PARCELLES AX N°465 ET 463

